

Annexe n° II
Liste des intrants bénéficiant de la réduction
des droits de douane aux taux de 10%

N° de position	N.G.P	Libellé
26.02		Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20% ou plus en poids, sur produit sec :
	260200000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20% ou plus en poids, sur produit sec.
28.20		Oxydes de manganèse :
	282010000	Dioxyde de manganèse
28.27		Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures ; bromures et oxybromures ; iodures et oxiodures :
	282710000	- Chlorure d'ammonium - Autres chlorures :
	282736000	- - De zinc
33.02		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons :
	Ex 330290900	- Autres : Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'un ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matière de base pour d'autres industries
39.23		Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques :
	392329909	- Sacs, sachets, pochettes et cornets : - En autres matières plastiques : - - Autres
	392340900	- Bobines, busettes, canettes et supports similaires : - - Autres

N° de position	N.G.P	Libellé
48.11	481139009	<p>Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés en rouleaux ou en feuilles, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 48.03, 48.09 ou 48.10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) : - - Autres : - - - Autres
58.01	Ex 580133000	<p>Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles du n° 58.06:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De fibres synthétiques ou artificielles : Autres peluches et autres velours par la trame, de fibres synthétiques ou artificielles, pour d'autres usages.
58.11	581100003	<p>Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associés à une matière de rembourrage, par pique, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De fibres synthétiques ou artificielles
59.11	591190109 591190909	<p>Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres - - En feutres - - - Autres - - - Autres
73.04	730441900	<p> Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres, de section circulaire, en aciers inoxydables : - - Etirés ou laminés à froid : - - - Autres
79.07	790700002	<p>Autres ouvrages en zinc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres - - Pastilles
85.09	850990100	<p>Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parties - - d'aspirateurs de poussières ou de cireuses à parquets
85.32	853222000 853225000 853229000	<p>Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres condensateurs fixes : - - Electrolytiques à l'aluminium - - A diélectrique en papier ou en matières plastiques - - Autres
85.34	853400110 853400190 853400900	<p>Circuits imprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts : - Circuits multiples - - Autres - Comportant d'autres éléments passifs
85.41	854121900	<p>Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteurs, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux ; diodes émettrices de lumières ; cristaux piézo-électriques montés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transistors, autres que les phototransistors : - - A pouvoir de dissipation inférieur à 1 W - - - Autres

N° de position	N.G.P	Libellé
85.42	854250000	Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques : - Micro-assemblages électroniques
85.45	854590900	Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques : - Autres
87.08	870821900	- - Autres Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87/05: - Autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines) : - - Ceintures de sécurité :
	870821900	- - - Autres
	870892100	- - Silencieux et tuyaux d'échappement :
	870892100	- - - Destinés à l'industrie de montage : des motoculteurs du n° 8701.10, des véhicules automobiles du n° 87.03, des véhicules automobiles du n° 87.04 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 87.05
	870892900	- - - Autres